

6. RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT LE CLOS DE L'AMBENE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26	L'an deux mille vingt-quatre, le Lundi dix-neuf Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le Mardi treize Février deux mille vingt-quatre
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 2	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23	

Présent(e)s : 21

MARC REGNOUX, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATTISTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, SYLVIE GRENIER, DAVID GUASLARD, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, AMANDINE MENUZZO, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

Représenté(e)s : 2

MIREILLE AUGHEARD REPRESENTEE PAR MATTHIEU PERONA
ADRIEN GIVERNAUD REPRESENTE PAR PAULINE BATTISTI

ABSENT(E)s et non Représenté(e)s : 3

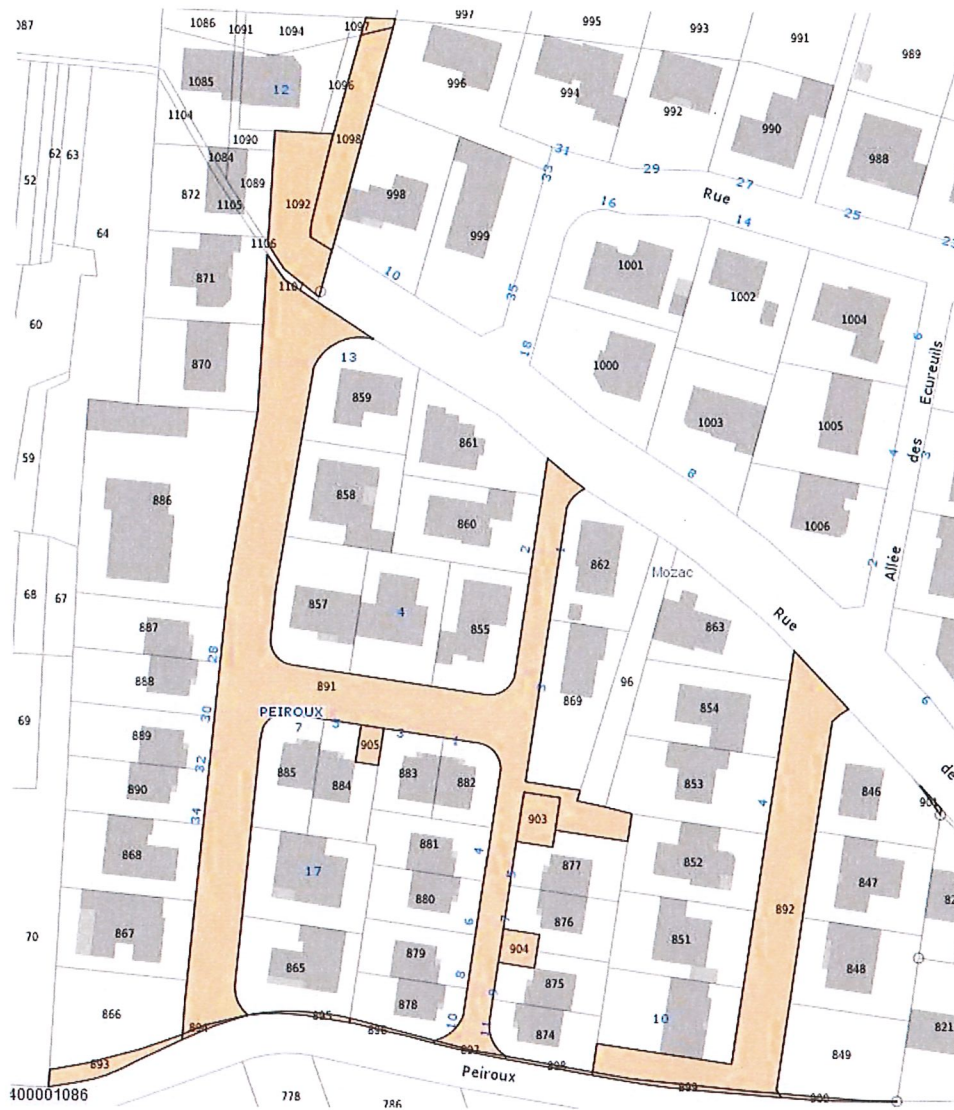
INGRID GIVRY
CYRILLE BEC
ANNE-CLAIRE ARGENSON

SECRETAIRE DE SEANCE : VINCENT OUSLATI

EUROPEAN HOMES a réalisé un lotissement selon le permis d'aménager 063 245 18 R0003. Les travaux de lotissement étant terminés, EUROPEAN HOMES et la Commune de Mozac sont convenus de régulariser la rétrocession des voiries.

La rétrocession des voiries à la Commune est à l'euro symbolique. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AM	891	PEIROUX	00 ha 29 a 48 ca
AM	892	PEIROUX	00 ha 10 a 31 ca
AM	893	PEIROUX	00 ha 00 a 74 ca
AM	894	PEIROUX	00 ha 00 a 09 ca
AM	895	PEIROUX	00 ha 00 a 13 ca
AM	896	PEIROUX	00 ha 00 a 12 ca
AM	897	PEIROUX	00 ha 00 a 08 ca
AM	898	PEIROUX	00 ha 00 a 12ca
AM	899	PEIROUX	00 ha 00 a 31 ca
AM	900	PEIROUX	00 ha 00 a 11 ca
AM	901	PEIROUX	00 ha 00 a 03 ca
AM	903	PEIROUX	00 ha 00 a 79 ca
AM	904	PEIROUX	00 ha 00 a 54 ca
AM	905	PEIROUX	00 ha 00 a 37 ca
AN	1092	PEIROUX NORD	00 ha 02 a 88 ca
AN	1098	PEIROUX NORD	00 ha 02 a 61 ca
AN	1099	PEIROUX NORD	00 ha 00 a 17 ca



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé qui lui est fait

APPROUVE A L'UNANIMITE :

**LA RETROCESSION DESDITES PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE
LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NOTAIRE INHERENTS
AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'ACTE NOTARIE
DESIGNE L'OFFICE NOTARIAL SCP CHRISTOPHE TISSANDIER, MARJORIE FOURNEL-ENJOLRAS, ARNAUD MARS ET VIRGINIE
GUESNE-ROTAT A RIOM POUR LA PASSATION DE CET ACTE**

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 063-216302455-20240219-24D02_DELIB_06-DE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 19 Février 2024.
Le Maire,

Marc RÉGNOUX

